

Image not found or type unknown



Surendettement et assignation par huissier

Par **VOSGES885962**, le **17/09/2019** à **13:35**

Bonjour

Nous avons actuellement un dossier de surendettement déclaré recevable au 26 juin 2019. Nous avons reçu aujourd'hui, une assignation par huissier pour notre prêt immobilier impayé, pour lequel la BNP nous poursuit. Ont-ils le droit ?

Nous avons également été condamnés par le tribunal pour un autre prêt alors que notre recevabilité était déjà acquise. Que devons nous faire ?